



**Personnels vulnérables : communiqué intersyndical
SNUDI FO, SNUIPP FSU, SE UNSA et SGEN CFDT
Département de la Moselle (57)**

Les personnels vulnérables dans le cadre de la crise sanitaire ont reçu de la part de la hiérarchie des courriers leur demandant le retour sur site les 2 et 3 juillet, ou de fournir un arrêt de travail.

Le ministère a confirmé lors du CHSCT ministériel du 17 juin que le travail à distance reste la règle pour les personnels vulnérables.

À l'occasion de la CAPD du 30 juin, nos organisations syndicales se sont adressées au Directeur académique pour lui demander de permettre aux personnels concernés de poursuivre l'enseignement à distance ou de bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence jusqu'au 3 juillet inclus.

Nous considérons que toute attestation établie sans date de fin de validité reste par définition valable jusqu'à nouvel ordre, et pour le moins jusqu'à la date de fin de l'état d'urgence lié à la crise sanitaire le 10 juillet 2020.

Les personnels vulnérables ne sont pas malades, ils n'ont donc pas à fournir d'arrêt de travail.

Nos organisations syndicales appellent les personnels vulnérables à ne pas retourner sur site les 2 et 3 juillet et soutiendront tous les collègues concernés.

Metz, le 1er juillet 2020